

650 - Aides au sport

Proposition de politique départementale du Sport

Rapport n° CD/2018/044

Service Chef de file :

J530 - Service des sports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le sport constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique et de qualité de vie, vecteur essentiel de cohésion sociale sur les territoires. C'est un bien commun d'utilité sociale, reconnu comme un investissement social. A ce titre, il a légitimement sa place dans toutes les politiques publiques et notamment celles du Département, au titre de ses compétences majeures en matière d'action sociale.

Ces dernières années, le sport et son environnement ont changé : les pratiques se développent et se diversifient, la compétition est moins prisée, au profit d'une activité plus libre, moins contraignante, plus accessible.

Le Bas-Rhin est doté de nombreux atouts favorables au développement des pratiques sportives. Le département se doit d'adapter sa politique en faveur du sport pour prendre en compte ses évolutions, mieux répondre aux attentes et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts d'adaptation.

Ce rapport propose au Conseil Départemental de décider de conforter l'ambition du Département en matière de politique sportive autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

En déclinaison de cette ambition, ce rapport propose également d'approuver les propositions d'actions et les moyens financiers qu'il est proposé de mettre au service de ces orientations pour la période 2018-2024, qui s'achèvera avec l'accueil des Jeux Olympiques à Paris.

1. Le sport connaît une profonde mutation

La pratique d'activités physiques et sportives fait l'objet d'un engouement croissant.

Souvent envisagé d'abord comme un loisir pouvant se suffire à lui-même, le sport, de par les valeurs qu'il véhicule et les opportunités qu'il propose, se doit d'être au cœur des

politiques publiques portées par le Département telles les politiques de cohésion sociale, de santé, de citoyenneté et enfin d'attractivité des territoires.

En effet, le sport constitue un puissant vecteur d'intégration, de cohésion, un formidable levier d'inclusion, de renfort de l'estime de soi et de lien social. Le sport est un moyen d'apprentissage de l'effort, des règles de la vie collective, et de l'engagement.

Ses bienfaits au niveau de l'équilibre personnel sont reconnus et le sport est aujourd'hui considéré comme un enjeu de santé publique, au point d'être prescrit sur ordonnance.

L'activité physique participe à la prévention des maladies et à leur guérison.

Enfin, par sa forte capacité mobilisatrice et le sentiment d'appartenance qu'il favorise, le sport participe à l'attractivité des territoires et à leur animation en rassemblant autour de lui, quel que soit l'âge, l'origine, les aptitudes de ses pratiquants.

Toutefois, le monde bouge, et ces dernières années, le monde sportif n'a pas été épargné par des évolutions majeures :

- d'une part, **la pratique se massifie et surtout se diversifie** : de nouvelles pratiques sportives apparaissent et elles se déroulent de plus en plus de manière libre, individuelle ou en groupe, dans un cadre naturel et en dehors des clubs. Dans ce contexte, c'est le plaisir qui est plutôt recherché que la compétition. Les salles de sport se sont développées au détriment de pratiques en associations ;
- d'autre part, **le monde du sport s'ouvre à de nouveaux publics** : il est sollicité pour aller vers des personnes moins enclines à se rendre spontanément vers la pratique du sport : les personnes atteintes de pathologies diverses, les personnes âgées et celles en situation de handicap notamment.

Le Département se doit de prendre en compte cette évolution des pratiques sportives et les attentes des pratiquants pour mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts pour proposer des équipements, des lieux de pratiques et les activités répondant à ces attentes.

2. Il est proposé que le Département accompagne ces mutations pour faire du sport un levier d'épanouissement et d'attractivité

Le sport mobilise une grande diversité d'acteurs parmi lesquels le Département a un rôle déterminant à jouer.

2.1 Des compétences qui fondent les ambitions du Département

Le Département est concerné tant au titre de ses **compétences propres** en matière de gestion maîtrisée des sports de nature et pour ce qui concerne la pratique sportive des collégiens qu'au titre de la **compétence partagée** conférée par la loi NOTRe.

Il est proposé que le Département, qui mène une politique en faveur du sport depuis de longues années, renforce sa démarche volontariste notamment en référence à ses compétences en matière de solidarité, d'éducation, d'attractivité et de tourisme.

2.2 Des atouts majeurs pour le développement du sport et des pratiques pour les Bas-Rhinois

Le Département du Bas-Rhin dispose de nombreux atouts sur lesquels la pratique sportive peut s'appuyer et trouver son développement :

- un fort potentiel en matière de sport de nature avec des sites, des espaces et des itinéraires de pratiques remarquables. Ce potentiel offre de réelles opportunités

d'activités dans un cadre naturel. Il couvre tous les territoires et leur accessibilité est aisée tant du point de vue physique que financier ;

- le sport, notamment le sport de nature est reconnu comme un fort vecteur de création d'emplois à travers l'encadrement sportif, l'hébergement, la restauration, et les besoins en articles de sport ;
- une couverture satisfaisante en équipements même si certains d'entre eux nécessitent d'être rénovés ;
- un réseau associatif développé sur tout le territoire avec une forte implication du monde associatif. Celle-ci se traduit par un partenariat de qualité avec les comités départementaux et une participation active au Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA) ;
- une Maison des Sports mise à la disposition du monde sportif par le Département ;
- des clubs d'envergure qui constituent autant de locomotives pour la motivation des pratiquants.

Cette situation ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par le monde sportif. Le bénévolat sur lequel il s'est construit est mis à mal : les pratiquants sont à présent plus enclins que par le passé à consommer un service plutôt qu'à contribuer au développement associatif.

Par ailleurs, les attentes nouvelles en matière de pratiques d'activités physiques et sportives et la prise en compte de nouveaux publics nécessitent une formation accrue des bénévoles et des salariés. De plus, pour s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap, du matériel sportif spécifique est nécessaire.

Ainsi la pratique sportive et les atouts départementaux constituent de puissants leviers pour renforcer l'action du Département tant pour tous les Bas-rhinois qu'en direction des publics dont il a la responsabilité et pour lesquels l'accès la pratique sportive ne va pas de soi, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou d'insertion ou des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance.

L'exécutif départemental propose donc une politique sportive qui prend en compte ces évolutions et nouvelles attentes pour :

- renforcer l'accès au sport pour tous ;
- contribuer à la modernisation des équipements et la remise à niveau des installations sportives pour améliorer la pratique sportive des collégiens et contribuer à l'attractivité des territoires ;
- mieux diffuser le sport auprès des publics prioritaires du Département en l'inscrivant dans toutes les compétences départementales ;
- positionner le Bas-Rhin comme un territoire d'itinérances douces et de sports de nature, pour valoriser les atouts du département en la matière ;
- soutenir le monde sportif dans son action en dotant ses acteurs de moyens nouveaux (matériel) et par une meilleure reconnaissance des bénévoles ;
- s'appuyer sur l'excellence des clubs locaux pour leur valeur d'exemplarité pour les jeunes.

3. Les orientations proposées pour la politique départementale du sport

Fort d'une année de consultations, d'échanges avec le monde sportif, avec les associations dans le cadre du CODEVA, avec les collectivités partenaires, l'exécutif départemental propose d'adopter une nouvelle politique du sport en l'orientant autour des 4 axes suivants :



Ces axes reprennent certains dispositifs existants et sont complétés de nouvelles propositions d'actions innovantes, adaptées aux réalités actuelles et futures. Celles-ci font l'objet de fiches de présentation détaillées, annexées au présent rapport.

Axe 1 : l'Alsace, Terre d'itinérances douces et de sports de nature,

Le Département, en qualité de chef de file, s'est engagé dans une politique de développement maîtrisé des sports de nature visant à concilier pérennisation et développement des sites et des pratiques avec la préservation du milieu naturel. Les sports de nature sont aussi la traduction de l'évolution sociologique qui s'exprime par le besoin de retour à la nature, la recherche de bien-être et de santé ou encore l'augmentation de la durée du temps libre.

Dans cet axe, il est proposé que le Département du Bas-Rhin, riche de plus de 700 lieux de pratique, mette en place des actions et des animations dans l'objectif d'affirmer sa compétence, de gagner en lisibilité et de faire connaître ses sites de pratiques.

Leviers	Actions
Le Département, chef de file en matière de Sports de Nature <i>(Nouveau)</i>	Mettre en place une coordination « sports de nature » qui mette en cohérence l'ensemble des actions relevant de la politique sports de nature : CDESI, PDESI, PDIPR, plan vélo, environnement, etc.
	Assurer la sensibilisation des usagers des sites de pratiques par le recrutement de volontaires en service civique.
Animations « Sports de Nature » <i>(Nouveau)</i>	Porter des manifestations pilotées par le Département pour favoriser la connaissance des sites.
	Mettre en place des défis scolaires sur la base de 4 épreuves par an (1 par territoire), en partenariat avec le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (SDUNSS). Organiser des événements dans les territoires pour valoriser les sites et les pratiques auprès de tous les publics : un événement de type « 67 express » (sorte de rallye) par an.
Animations « Sports de Nature » (investissement) <i>(Nouveau)</i>	Acquérir du matériel sportif gonflable aux couleurs du Département et le mettre à disposition des Communes dotées de sites de baignades (objectif : faire connaître les lieux de baignades).
	Acquérir un bus réformé et l'aménager afin d'en faire un équipement de promotion des pratiques sports de nature (de type bibliobus).

Promotion des "Sports de Nature" <i>(Nouveau)</i>	Réaliser un film promotionnel avec Alsace Destination Tourisme (ADT) pour mieux faire connaître l'offre bas-rhinoise « sports de nature ».
	Développer une application cartographique dédiée.
	Inscrire le Bas-Rhin dans les parcours nationaux de certaines pratiques (trail, cyclisme).
Conforter le vélo et l'itinérance douce	Faire connaître la richesse de l'offre en matière d'itinérance douce : Alsace à vélo / le plan Vélo, les itinéraires pédestres, équestres et nautiques.
Association de Protection Civile	Contribuer au fonctionnement du chalet de secours du Champ du Feu.

Il est à noter que la filière « sports de nature » est reconnue comme un des vecteurs de création d'emplois à travers l'encadrement sportif, l'hébergement, la restauration et le développement des besoins en équipements et articles de sports.

Le Département pourra désormais trouver un nouvel axe de promotion et de valorisation de son territoire. Vecteur d'image positive d'un territoire, il permettra au Département et à l'Alsace de compléter leur offre déjà riche, et de devenir une référence pour les partenaires : mouvement sportif, usagers et institutionnels.

Axe 2 : Le sport pour tous

Cette proposition d'axe transversal tant au niveau des publics que des missions du Département se situe au cœur de la nouvelle politique sportive proposée.

En effet, il vise à permettre à tous les bas-rhinois quel que soit leur âge, leur sexe, leur situation géographique, leur origine sociale ou leurs aptitudes, de pouvoir accéder à une pratique sportive répondant à leurs attentes : performance et dépassement de soi, épanouissement et tissage du lien social, entretien corporel et « mieux vieillir »...

Des actions opérationnelles sont proposées. Elles s'appuieront notamment sur les comités départementaux, véritables courroies de transmission entre la politique départementale et l'ensemble des associations sportives bas-rhinoises, ainsi que sur la Maison des Sports.

Au-delà d'un soutien à la pratique sportive, ces actions nouvelles auront notamment pour objectifs de soutenir le bénévolat et les jeunes qui s'engagent, de renforcer l'implication du Département dans le domaine de la santé et de l'animation territoriale, et d'accompagner en investissement les clubs sportifs pour leur besoins en matériel.

Enfin, il est proposé que le fonds d'attractivité et de développement soit mobilisé pour permettre la modernisation des équipements sportifs des Communes et intercommunalités. En 2018, une vingtaine de demandes de soutiens a déjà été recensée. Seraient éligibles, sous condition, les équipements sportifs favorisant la pratique sportive des collégiens du Bas-Rhin, les équipements permettant le développement maîtrisé des sports de nature ou l'accessibilité au sport des publics prioritaires (jeunes, dont jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et jeunes des quartiers sensibles, personnes en insertion, personnes âgées et, ou en perte d'autonomie/handicap), les équipements devant être adaptés pour permettre la réussite des clubs d'excellence sportive.

Leviers	Actions
Co-construire l'action publique sportive avec les Comités Sportifs Départementaux pour organiser la pratique sportive sur les territoires	Favoriser l'organisation et les conditions de la pratique sportive pour tous avec des conventions d'objectifs pluriannuelles, en lien avec les enjeux de la politique sportive du Département.
Promouvoir et valoriser le bénévolat dans les associations, via l'aide à la licence <i>(Nouveau)</i>	Favoriser la pratique sportive des jeunes et valoriser l'action des encadrants bénévoles.

Valoriser l'outil "Maison des Sports" (Nouveau)	En faire pleinement un levier pour la politique sportive du Département.
	Travailler la visibilité du bâtiment et en faire un lieu de formation et d'accueil des associations sportives plus large que de la mise à disposition de locaux.
Aide aux premiers pas associatifs (Nouveau)	Organiser une manifestation annuelle à la Maison des Sports avec les associations nouvellement créées (présentation politique sportive départementale, offre d'ingénierie, mise en réseaux d'acteurs...
Aide aux manifestations sportives	Soutenir des manifestations sportives d'intérêt territorial.
Aide à l'équitation des jeunes bénéficiant, d'éducation spécialisée	Soutenir l'équithérapie pour les jeunes en situation de handicap.
Sport et santé (Nouveau)	Impulser le projet de Maison du Bien être sur le territoire ouest.
Fête du sport (Nouveau)	Propositions de manifestations en lien avec les compétences départementales à l'occasion de cet événement national.
Contrats départementaux (Nouveau)	Accompagner les projets d'équipements sportifs structurants et d'intérêts partagés (départementaux ou supra-communaux).
Aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des personnes en situation de handicap (Nouveau)	Soutenir l'acquisition de matériel sportif pour le handisport et le sport adapté.
Aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des associations (Nouveau)	Soutenir l'acquisition de matériel sportif à destination des associations en lien avec les politiques du Département.

Axe 3 : le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens

Le Département du Bas-Rhin est déjà un partenaire fidèle et reconnu des associations sportives scolaires œuvrant dans les collèges qu'il continuera de soutenir. En effet, ces associations, affiliées aux fédérations de l'UNSS ou de l'UGSEL (pour l'enseignement libre), proposent des activités sportives aux élèves durant le temps périscolaire. En plus de favoriser la découverte, ces associations permettent d'expérimenter la prise de responsabilités des jeunes dans l'association et de leur mettre ainsi le pied à l'étrier pour s'engager ultérieurement, en tant que jeunes adultes.

Le Département propose également de soutenir les sections sportives : 36 collèges Bas-Rhinois sont concernés pour 53 sections au total, accueillant 1 600 élèves de 17 disciplines. Il est proposé d'encourager cet engagement et cette pratique par l'attribution d'une dotation par élève aux collèges publics et privés qui en font la demande. Des actions spécifiques (citoyenneté, diététique sportive, lutte contre le dopage, actions de prévention, engagement...) seront envisagées avec ces sections, en lien avec le Plan actions éducatives et collèges 2017-2020.

Des mesures sont également proposées en investissement pour renforcer la pratique sportive des collégiens dans le cadre des contrats départementaux et un soutien apporté au matériel nécessaire à cette pratique. En effet, nombre de collèges et d'enseignants d'EPS sont confrontés à la rareté ou à la vétusté du matériel destiné à l'enseignement : tapis de gymnastique, matériel d'athlétisme, tables de tennis de table, agrès, etc...

Levier	Actions
Soutien aux associations sportives et comités départementaux agissant pour les collégiens des collèges publics et privés	Aide à la licence sportive scolaire.
	Conventions d'objectifs avec les comités départementaux UNSS et UGSEL.
	Financement des transports engagés pour les compétitions sportives scolaires.
Soutien aux sections sportives des collèges publics et privés <i>(Nouveau)</i>	Permettre aux collégiens motivés de bénéficier d'une pratique sportive renforcée en leur mettant à disposition une dotation spécifique et les inciter à s'engager dans la voie de l'excellence.
Pour mémoire (cf. axes 1.2 et 4)	Les défis scolaires Sport de nature.
	Inciter les comités départementaux par discipline à développer des Actions dans les collèges pour faire connaître les pratiques.
	Bourses aux espoirs sportifs collégiens.
	Faciliter le partenariat de l'UNSS et de l'UGSEL avec les grands clubs sportifs.
Contrats départementaux <i>(Nouveau)</i>	Soutenir les projets sportifs utiles aux pratiques sportives des collégiens.
Aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens <i>(Nouveau)</i>	Soutenir l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens (pas de budget dédié actuellement – affectation budgétaire à définir entre budget collège et sport).
Co construire des projets sportifs d'attractivité pour les collégiens dans le cadre des Contrats départementaux. <i>(Nouveau)</i>	Cas particulier d'un PEPS avec volet « sport » : créer une dynamique territoriale avec les acteurs du Sport à l'échelle de l'intercommunalité pour favoriser la mutualisation de moyens et créer des passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif.

Axe 4 : Susciter et accompagner l'excellence sportive

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Aussi, il est proposé que le Département soutienne les **clubs « d'Excellence Sportive » contribuant à l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Alsace**, évoluant au 1^{er} niveau professionnel, soit par le biais d'attribution de subventions, soit par l'achat de prestations de service.

En accompagnement de ce soutien financier, il est proposé que le Département mette en place des conventions de partenariat visant à mener des actions d'intérêt général en direction des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc...).

Par ailleurs, parce que l'excellence s'exprime avec la pratique sportive de personnes en situation de handicap, il est proposé que le Département continue à soutenir **les clubs handisports et de sport adapté évoluant en Championnat de France**, en participant notamment aux frais qu'ils engagent pour leurs déplacements sportifs.

Pour aller plus loin, l'exécutif départemental propose que le Département accompagne financièrement **des athlètes en situation de handicap de très Haut Niveau**, inscrits sur les listes « Haut Niveau » (sports paralympiques) établies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui participent à des compétitions ou événements sportifs de très Haut Niveau (Championnats d'Europe, Championnats du Monde, Jeux Paralympiques).

Enfin, il est proposé que le Département mobilise d'autres leviers favorisant l'excellence à travers les mesures suivantes :

- **Soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires**, évoluant au 2ème niveau professionnel par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département ;
- **Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial**, évoluant au 1^{er} niveau amateur du Championnat de France des sports olympiques collectifs et individuels pratiqués par équipe, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département ;
- **Accueil d'une étape du Tour de France en Alsace et dans le Bas-Rhin**, une réelle opportunité de développer la notoriété de la « Destination Alsace » au niveau national et international.

Cette excellence vise également la jeunesse : chaque année au cours de la cérémonie « **Trophées des Sports** », le Département récompense plus de 300 jeunes sportifs de moins de 18 ans qui se sont particulièrement distingués au cours de la saison sportive écoulée, par leurs résultats ou par leurs valeurs (fair-play, solidarité, respect ...). Dans cette dynamique et dans la perspective des JO 2024 de Paris, l'Exécutif départemental propose que le Département soutienne et valorise, par le biais d'**une bourse aux Espoirs Sportifs**, les collégiens inscrits sur la liste des jeunes Espoirs sportifs du Ministère des Sports.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les 4 axes de la nouvelle politique sportive pour la période 2018 - 2024 :

o l'Alsace, Terre d'itinérances douces et de sports de nature,
o le sport pour tous,
o le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens,
o l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité ;

- d'approuver les actions proposées pour chacun de ces axes :

o la création d'un point d'entrée unique au sein de la collectivité pour tous les outils de planification inhérents aux sports de nature, cf. fiche 1.1 jointe en annexe à la présente délibération,
o la mise en place d'actions d'animations sports de nature, cf. 1.2 jointe en annexe à la présente délibération,
o la réalisation d'actions de promotion des atouts sport de nature sur le territoire départemental, cf. fiche 1.3 jointe en annexe à la présente délibération,
o la promotion des itinéraires de mobilités douces, cf. fiche 1.4 jointe en annexe à la présente délibération,
o la conclusion de partenariats avec les comités sportifs départementaux, cf. fiche 2.1 jointe en annexe à la présente délibération,
o une aide aux premiers pas associatifs, cf. fiche 2.2 jointe en annexe à la présente délibération,
o la valorisation de la Maison Départementale des Sports, cf. fiche 2.3 jointe en annexe à la présente délibération,
o le soutien à la pratique sportive des jeunes : aide à la licence et valorisation du bénévolat, cf. fiche 2.4 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux manifestations sportives, cf. fiche 2.5 jointe en annexe à la présente délibération,

o l'organisation d'une fête du sport, cf. fiche 2.6 jointe en annexe à la présente délibération,

o la contribution au projet de Maison du bien-être sur le territoire Ouest, cf. fiche 2.7 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie, cf. fiche 2.8 jointe en annexe à la présente délibération,

o l'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les sportifs en situation de handicap, cf. fiche 2.9 jointe en annexe à la présente délibération,

o l'aide à l'acquisition de matériel sportif par les associations sportives, cf. fiche 2.10 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux association sportives scolaires et à leurs comités départementaux, cf. fiche 3.1 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux sections sportives scolaires des collèges, cf. fiche 3.2 jointe en annexe à la présente délibération,

o l'aide à l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens, cf. fiche 3.3 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux clubs sportifs "d'excellence", cf. fiche 4.1 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux clubs sportifs "passerelles", cf. fiche 4.2 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux clubs sportifs "d'intérêt territorial", cf. fiche 4.3 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien à l'engagement sportif en championnat de France des clubs sportifs handisports et de sport adapté, cf. 4.4 fiche jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux sportifs de très haut niveau en situation de handicap, cf. fiche 4.5 jointe en annexe à la présente délibération,

o d'étudier l'opportunité d'accueillir une étape du Tour de France, cf. fiche 4.6 jointe en annexe à la présente délibération,

o d'organiser les Trophées des Sports du Département du Bas-Rhin, cf. fiche 4.7 jointe en annexe à la présente délibération,

o le soutien aux espoirs sportifs dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, cf. fiche 4.8 jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,



Frédéric BIERRY